

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 136 Station-service Porte de la Chapelle (18^{ème}) - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société EFR pour l'exploitation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la société EFR, le contrat administratif d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation de la station-service de la Porte de la Chapelle (18^{ème}) jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société EFR, le contrat administratif d'occupation du domaine public ayant pour objet l'exploitation de la station-service de la Porte de la Chapelle à Paris (18^{ème}) jusqu'au 31 décembre 2018. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO